

De toutes façons, nous, on n'aura jamais de retraite !

Le COR (Conseil d'Orientation des Retraites, instance indépendante et pluraliste d'expertise et de concertation, chargée d'analyser et de suivre les perspectives à moyen et long terme du système de retraite français) a récemment présenté le résultat de son travail avec des projections jusqu'en 2070.

Quel que soit le scénario étudié par le COR, le système par répartition des retraites que nous connaissons est viable. Vous aurez quel âge en 2070 ?

Il n'y a pas besoin de sauver les retraites.

Selon le rapport du COR de septembre 2022, constat est fait que la situation actuelle des caisses de retraites est parfaitement saine : après un déficit de 14 Mds€ en 2020, dû à la montée de l'activité partielle avec la crise sanitaire, l'excédent est vite revenu : excédent de 0,9 Mds € en 2021 et de 3,2 Mds€ en 2022.

Aujourd'hui, nous partons déjà à la retraite après 62 ans.

Au régime général de la sécurité sociale, l'âge moyen de départ à la retraite était déjà de 63 ans et 4 mois en 2020 ! Cette aggravation est liée à l'augmentation du nombre de trimestres pour atteindre le taux plein, au développement de la précarité et l'entrée plus tardive sur le marché du travail. De plus, parmi la population âgée de 60 ans, 55,3 % ont un emploi. Et dans la tranche d'âge des 60-64 ans, seuls 35,5 % en avaient un en 2021.

L'augmentation du nombre de trimestres aura les mêmes effets !

La réforme prévoit qu'il faudra 43 ans de cotisation dès 2027 pour un taux plein : 6 trimestres de plus qu'aujourd'hui, à raison d'un trimestre de plus par an ! Déjà, 10 % des hommes et 20 % des femmes vont jusqu'à 67 ans pour éviter la décote. Et la décote, c'est 5 % de moins par année manquante ! De plus, la durée cotisée n'augmente pas, elle baisse. Pour la génération née en 1955 (qui a 67 ans en 2022), la durée de la carrière était de 40,5 ans alors qu'il fallait déjà 41,5 ans pour avoir le taux plein ! Toute augmentation du nombre de trimestres poussera à reculer l'âge de départ ! Quant à la promesse d'un minimum à 1200 euros, il faudra une carrière complète et à temps complet !

Le temps passé à la retraite déjà est en train de diminuer.

Jusqu'en 2014, l'espérance de vie à 60 ans progressait de 1,5 à 2 ans par décennie. Depuis, l'espérance de vie a ralenti. Mais l'idée qu'il faut "travailler plus longtemps parce qu'on vit plus longtemps" est une ineptie ! A cause des réformes passées, le temps passé en retraite est en train de diminuer ! La génération 1955 (partie à 62 ans en 2007) a déjà perdu plus d'un an de retraite par rapport à la généra-

tion 1949. Il faudra attendre au moins la génération 1995 (62 ans en 2057) pour revenir au niveau de la génération 1949.

Avec un niveau de vie à la retraite qui ne va pas cesser de diminuer.

Quelque soient les scénarios envisagés par le COR, le niveau de vie des retraités va chuter.

Il est donc non seulement nécessaire de nous battre contre cette "réforme" mais il est également nécessaire de se battre pour revenir à une retraite à 60ans avec 37,5 annuités.

Nous avons les moyens d'y parvenir :

Ce qu'est le salaire socialisé : Le salaire socialisé est une partie du salaire qui n'est pas versée directement au salarié, mais prélevée sur son salaire brut sous forme de cotisations sociales, et redistribuée à lui ou d'autres travailleurs sous formes de prestations (assurance chômage, sécurité sociale, pensions de retraites).

Or plusieurs tendances sont à l'œuvre depuis un certain temps :

- privilégier le versement de primes annuelles désocialisées et défiscalisées,

- développer les mécanismes de participation ou d'intéressement exonérés de cotisations sociales.

- **Augmentons des salaires**, il devient urgent d'imposer que tous les salaires soient à minima indexés sur l'inflation comme c'était le cas par le passé.

- **Supprimons les exonérations de cotisations sociales** Des exonérations (75Mds€ en 2019), ce sont des cotisations sociales qui ne rentrent pas dans les caisses sociales (Chômage, sécu, retraite). Pour les caisses de retraites, c'est 17 Mds€ en moins pour 2022. Ainsi, le financement de la CNAV (caisse nationale d'assurance vieillesse) par les cotisations sociales ne cesse de baisser : 83% en 2003, 75% en 2013 et seulement 64,5% en 2019.

- **Augmentons les cotisations patronales** (ainsi 0,8 % de hausse rapporterait 12 milliards d'euros en 2027)

- Mettons en place une **cotisation sociale sur les dividendes**.

- **Réalisons l'égalité salariale Femmes/Hommes**. Elle passe par une augmentation conséquente des salaires des femmes dans des métiers à valeur égale ce qui améliorerait les rentrées de cotisations sociales. La CNAV a calculé en 2010 que cela augmenterait son budget de 14 Mds €, soit 14 % de son budget ! Il faut aussi **mettre en place une sur-cotisation sociale patronale équivalente à celle d'un taux plein pour le temps partiel** (le plus souvent supporté par les femmes et résultant du manque d'équipements de petite enfance).

- **intégrons les régimes complémentaires de retraite dans le régime de base**, cela contribuerait aussi à un financement sain et équilibré du système de retraite.

- **Et c'est non au holdup sur le FRR** : On assiste à un véritable détournement des réserves du **Fonds de Réserve des Retraites** créé en 1999 pour combler ponctuellement un déficit. Depuis janvier 2011 le FRR verse 2,1 milliards chaque année à la Caisse d'Amortissement de la dette sociale (Cades) (déficits de toutes les branches) jusqu'en 2024 puis versera à compter de 2025 jusqu'à 2033, 1,45 milliard par an. Le FRR c'est actuellement 37 milliards (2021) !

Des sous, il y en a pour financer les retraites !

Partage du travail !

- **Partageons le travail sur la base de 32H sans perte de salaire, ni flexibilité.** Le taux d'emploi des 60-64 ans est de 33% selon le COR., le report de l'âge n'est donc pas une solution de financement pour améliorer les rentrées de cotisations sociales mais allonge le temps passé en inactivité. Reculer l'âge de départ à 64 ans générerait près de 5 milliards d'euros de dépenses supplémentaires, et cela occasionne un surcoût (pensions d'invalidité, indemnités chômage, indemnités journalières de la Sécu, ou minimas sociaux, rente accidents de travail, ...).

- **Menons une politique de l'emploi déterminée : des embauches dans les services publics** (éducation, santé, social, perte d'autonomie, petite enfance...) et secteurs écologiques pour la bifurcation écologique.

Agissons pour la retraite à 60 ans sans décote (et 5 ans de départ anticipé sur cet âge légal pour pénibilité). La retraite à 60 ans permet de donner place aux jeunes : 9 fois sur 10 l'embauche d'un jeune correspond à un départ à la retraite. De plus, symétriquement, **elle permet d'éliminer la période d'inactivité des seniors** (puisque près de 66 à 70% d'entre eux sont inactifs entre 60 et 64 ans). Et la durée moyenne de trimestres validés aujourd'hui est de 37,5 ans pour le taux plein, ce qui correspond à la retraite à 60 ans.

Le partage du travail, l'emploi, c'est assurer le financement des retraites !

L'intersyndicale nationale CFTD, CFTC, CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires et UNSA contre la réforme des retraites lance [une pétition large contre la réforme et de soutien à la mobilisation](#).

Nous vous invitons à [regarder cette vidéo de Blast](#) qui traite également de ce sujet. Avec un petit clin d'oeil à notre président de la république qui, en avril 2019, traite le président qu'il est au-

jourd'hui d'hypocrite et d'homme à la réflexion simpliste en s'appuyant sur certains des arguments exposés ici.

Aujourd'hui, il y a urgence sociale et écologique à imposer un autre partage du travail et des richesses. Nous avons de nombreuses propositions pour construire une société de la justice sociale et de l'égalité, débarrassée des exploitations et dominations.

Gagner cette lutte passera, dans les semaines qui viennent, par notre capacité à continuer à construire une dynamique intersyndicale unitaire la plus large possible pour convaincre les travailleuses et travailleurs de sortir de la résignation et de passer à l'action. Il sera aussi important de multiplier les initiatives à toutes les échelles.

Nous savons que la bataille va durer. Le jeudi 19 janvier sera une première journée massive de débrayages, de grèves et de manifestations.

Chez SFR aussi, en tant que salariés, nous avons des moyens de levier pour faire bouger les lignes, car le bon fonctionnement du réseau, de la facturation... dépendent intégralement de nous !

En plus de cet appel à la grève pour ce 19 janvier 2023 de SUD chez SFR, nous vous rappelons qu'en Octobre 2022, SUD a lancé [un appel à la grève illimitée](#) permettant à chaque salariés de justifier ses absences, qu'elles aient lieu en 2022, 2023 ou même plus tard.

[GREVE MODE D'EMPLOI](#)

Solidairement.

L'équipe de SUD SFR

[Notre newsletter.](#)

[Connaitre vos droits.](#)

[Rejoignez SUD.](#)

[Formulaire de contact.](#)

[Retrouvez nos tracts.](#)

Restez informés, SUD vous propose deux nouveaux outils :



[Whatsapp](#)



[Telegram](#)

